

Evaluation du programme

Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire

Enfants de 0 à 4 ans, parents, professionnels et personnes de référence

Encouragement de l'intégration des étrangers

Programme des points forts 2008-2011

Projet pilote

Rapport d'évaluation – **version succincte**

Institut pour l'école et l'hétérogénéité
Haute Ecole Pédagogique de Suisse centrale, Lucerne

Alois Buholzer (éd.)

Avec la collaboration de:
Elke-N. Kappus
Giuditta Mainardi Crohas
Sandra Zulliger



Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire

Rapport succinct

Institut pour l'école et l'hétérogénéité

Sur mandat de l'ODM/CFM

Mars 2012

Le **rapport succinct** comprend les chapitres 2 (Contexte) et 6 (Enseignements et recommandations) du rapport intégral. Le rapport intégral, disponible uniquement en allemand, contient le mandat d'évaluation ainsi que les résultats détaillés de l'évaluation.

1 Contexte

1.1 Encouragement, encadrement et éducation précoces en Suisse

L'accueil, la formation et l'éducation de la petite enfance occupent une place toujours plus importante au sein de la politique de la formation et de la politique sociale, notamment depuis la discussion menée autour des résultats des études PISA 2000, 2003 et 2006. La petite enfance est désormais reconnue comme une étape au cours de laquelle des impulsions déterminantes peuvent être données au développement cognitif, émotionnel, moteur, linguistique et social d'un enfant. De nombreuses études ont montré qu'en particulier les enfants issus de familles ne disposant pas des possibilités ou moyens culturels, sociaux, financiers ou cognitifs nécessaires pour préparer de manière optimale leurs enfants à participer à la société pourraient profiter d'un encouragement précoce ciblé. Dans ce contexte, offrir un encadrement extra-familial et soutenir les parents afin qu'ils assument également leur rôle d'éducateur dans le domaine de l'encouragement et de la formation précoces semble donc une solution pertinente pour promouvoir et assurer dès le départ l'égalité des chances.

Lors du lancement de l'appel d'offres relatif au projet pilote « Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire » en juillet 2009, *le domaine de l'encouragement précoce en Suisse était en mouvement*. En 2008 déjà, la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales avait présenté deux publications (2008a ; 2008b) dans lesquelles elle abordait l'encouragement précoce dans le cadre familial en tenant compte de l'aspect de l'intégration des enfants et des parents issus de la migration¹. Toujours en 2008, le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population a publié, sur mandat de la Commission Education et migration de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), une étude concernant les enfants issus de la migration dans le domaine préscolaire et à l'école obligatoire. Cette étude aborde explicitement les possibilités permettant de faire participer les parents (Moret & Fibbi 2008). En 2009, Margrit Stamm a été chargée par la Commission suisse pour l'UNESCO de rédiger une étude de fond sur la formation de la petite enfance en Suisse, dans laquelle elle souligne les besoins de développement importants dans ce domaine (2009, p. 24). L'auteur relève qu'il existe déjà des exemples pratiques remarquables et que d'autres sont en cours d'élaboration. Elle critique cependant l'absence de systématique et de mise en réseau, que ce soit au niveau cantonal ou fédéral (ibid. p. 12). Elle déplore que le personnel pédagogique des structures de l'encouragement précoce ne soit pas suffisamment préparé pour faire face aux défis particuliers du travail avec des groupes d'enfants qui se caractérisent par leur diversité culturelle et intellectuelle et par leur complexité sociale (ibid). Margrit Stamm réclame que le domaine de la formation de la petite enfance fasse l'objet d'un *changement de paradigme de l'encadrement vers la formation*. Elle renvoie aux difficultés structurelles liées, dans ce domaine, à la complexité des responsabilités politiques et des réglementations cantonales². Elle demande que les compétences soient

¹ Un chapitre entier est consacré au groupe-cible des « personnes issues de la migration » dans la publication 2008a.

² Le niveau préscolaire, qui comprend notamment l'encouragement précoce, est soumis à des dispositions variables d'un canton à l'autre. Dans certains cantons, ces dispositions sont édictées par la Direction de

définies de manière claire et que la Confédération, les cantons et les communes travaillent à l'élaboration d'une stratégie à long terme (ibid. p. 14).

Toujours en 2009, Mathilde Schulte-Haller a rédigé, sur mandat de la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM), une étude (Schulte-Haller 2009) sur la recherche, la pratique et la politique dans le domaine de l'encouragement précoce. Elle y dresse un état des lieux et définit des champs d'action. A la suite de cette étude, la CFM a formulé des recommandations en matière d'encouragement précoce (CFM 2009). La même année, la documentation relative au développement de la politique suisse en matière d'intégration, publiée par la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA), a consacré un chapitre entier au thème de l'accueil, de la formation et de l'éducation de la petite enfance (2009a, p. 2 ss). Ce chapitre comprend également un certain nombre de recommandations en la matière. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a publié en 2010 un aperçu sur la situation de l'encadrement extra-familial dans les différents cantons. Elle a ensuite formulé des recommandations en juin 2011.

La liste de ces publications n'est pas exhaustive³. Elle montre néanmoins que la formation de la petite enfance fait l'objet d'un intérêt marqué de la part d'acteurs politiques variés. Elle souligne également le fait que l'intégration des enfants issus de la migration a dès le départ trouvé sa place dans les discussions relatives à l'accueil, la formation et l'éducation de la petite enfance et que la CFM s'est engagée très tôt dans ce domaine.

L'appel d'offres lancé par l'Office fédéral des migrations (ODM) et la CFM concernant l'étude d'évaluation « Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire » (IDP) dans le cadre du programme des points forts 2008-2011 est donc une conséquence logique des discussions préalablement menées autour de ce thème. Il s'explique également par le fait que les acteurs impliqués ont réalisé le potentiel que représente le domaine préscolaire pour l'intégration des étrangers et leurs familles et qu'ils ont compris que ce potentiel doit être dûment pris en compte et exploité lors de l'élaboration d'un système d'encouragement précoce en Suisse.

Un article passant en revue les offres et les dispositions en matière d'encouragement précoce en Suisse en 2008, soit une année seulement avant le lancement de l'appel d'offres dont il est question ici, faisait ressortir que Bâle-Ville et Zurich étaient les deux seuls cantons disposant de projets et de concepts dans ce domaine (Gysin 2008). Aujourd'hui, il n'est

l'instruction publique. Dans d'autres cantons, cette tâche relève de la compétence des Départements des affaires sociales des communes. A l'échelle intercantonale, la tâche de coordination des structures de jour destinées aux enfants âgés de zéro à quatre ans est assumée par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales. A l'échelle nationale, de nombreux services s'occupent des questions familiales, y compris des questions d'encouragement précoce : le domaine Famille, générations et société (FGS) de l'Office fédéral des assurances sociales (aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) (compatibilité du travail et de la famille), la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF), la CDIP (encouragement précoce, Mix 15/08) ou encore la Commission fédérale pour les questions de migration et l'Office fédéral des migrations.

³ La liste peut notamment être complétée par des publications qui ont vu le jour dans le cadre du programme évalué ici, par ex. par le rapport « Integrationsförderung im Frühbereich. Was frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung (FBBE) benötigt, damit sie dem Anspruch an Integration gerecht werden kann » de décembre 2011 (Stamm 2011).

plus aussi facile de garder la vue d'ensemble des multiples offres et développements. En effet, beaucoup de cantons, de villes et de communes ont élaboré des projets d'encouragement précoce (par ex. Saint-Gall, Berne, Winterthour, Bienne, cantons de Schaffhouse et Zurich) et de nombreuses autres initiatives sont en cours. Il n'existe à notre connaissance aucun aperçu complet portant sur l'ensemble du domaine que recouvrent l'encouragement et la formation précoces ainsi que les mesures spécifiques en matière d'encouragement de l'intégration. La *Plateforme de projet encouragement précoce de l'organisation Formation des parents CH, du Réseau suisse d'accueil extrafamilial et de la Commission suisse pour l'UNESCO*⁴ permet de se faire une idée de la chose, en particulier de la complexité des acteurs et des mesures. Cette plateforme a été conçue dans le cadre du programme de projets pilotes IDP évalué ici et rassemble aussi bien des nouveautés sur les projets que sur la politique, la formation continue etc. En résumé, il est possible d'affirmer que le changement de paradigme demandé en 2009 est lancé et que le programme de projets pilotes IDP constitue l'une des nombreuses forces qui façonnent activement le paysage actuel de l'encouragement précoce en Suisse. La particularité de la tâche consiste à définir et aménager des *ponts entre l'encouragement de l'intégration et l'intégration précoce* ainsi que le rôle de l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire.

1.2 L'avenir de la politique suisse d'intégration des étrangers

Si le domaine de l'encouragement précoce était en plein essor au moment du lancement de l'appel d'offres relatif au programme « Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire » durant l'été 2009, il en va de même de la politique suisse en matière d'intégration. Les recommandations de la Conférence tripartite sur les agglomérations quant à l'« Avenir de la politique suisse d'intégration des étrangers » venaient d'être publiées un mois plus tôt (CTA 2009a, b). En mars 2010, soit quelques mois seulement après que les projets pilotes avaient été sélectionnés et que les responsables de projets avaient entamé leur travail, le « Rapport sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération » (Conseil fédéral 2010) a été publié.

Dans ce rapport, le Conseil fédéral considère que la voie adoptée en matière d'intégration, basée sur la réciprocité, promet de bons résultats. Il demande néanmoins que les objectifs visés, à savoir le *principe* « *encourager et exiger* », *l'égalité des chances* et la *compétence des structures ordinaires*, de même que l'orientation de l'encouragement spécifique de l'intégration soient définis de manière plus claire et inscrits dans la loi (ibid. p. 2 ; p. 36). Tout comme le rapport de la CTA, le rapport Schiesser souligne que la conception de l'intégration comme une tâche incombant à l'ensemble de la société et donc également aux structures ordinaires – malgré des définitions légales claires – n'est pas encore considérée comme une évidence⁵ (CTA 2009, p. 11; Conseil fédéral 2010, p. 26). Sont notamment cités comme points essentiels de *l'évolution de la politique d'intégration de la Suisse* : la concep-

⁴ <http://www.fruehkindliche-bildung.ch/fr/page-d-accueil.html>

⁵ Dans ce contexte, la CTA estime qu'il est nécessaire de « poursuivre le travail de persuasion et conférer davantage de force obligatoire au travail d'intégration » (CTA 2009a, p. 11).

tion fondamentale de l'intégration, une protection accrue contre les discriminations ⁶ ainsi qu'une *collaboration plus étroite entre les différents acteurs de la société* (canton, communes, économie, organisations d'étrangers, ONG etc.). Compte tenu du rôle important que jouent les acteurs non étatiques (partenaires sociaux, associations, communautés religieuses, etc.) dans le domaine de l'intégration, ils doivent davantage être associés au travail des structures ordinaires. (ibid. p. 27).

1.2.1 **Encouragement de l'intégration dans les structures ordinaires et encouragement spécifique de l'intégration**

Le mandat d'intégration des structures ordinaires est confirmé et renforcé par le rapport Schiesser. A l'avenir encore, l'encouragement de l'intégration doit se dérouler en premier lieu sur place dans les structures pertinentes en matière d'intégration existantes (école, formation professionnelle, santé, etc.) et être financé par les budgets ordinaires des services compétents (cf. ODM/CdC 2011, p. 2). La création d'articles relatifs à l'intégration dans les bases légales de 14 domaines liés à l'intégration relevant des compétences de la Confédération permet d'ancrer l'encouragement de l'intégration dans les structures ordinaires en lui donnant un caractère plus contraignant (Conseil fédéral 2010, p. 38 ss; ODM 2010a). L'encouragement de l'intégration spécifique doit également poursuivre sa double orientation : d'une part, il doit contribuer à compléter l'offre des structures ordinaires et combler ses lacunes;⁷ d'autre part, les offres de l'encouragement de l'intégration spécifique doivent soutenir les structures ordinaires au travers de conseils spécifiques, d'expertises, d'un accompagnement de projet et d'une assurance qualité (ODM 2010c; cf. également ODM/CdC 2011, p. 3).

1.2.2 **Repositionnement des mesures relatives à l' « encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire »**

A partir du 1^{er} janvier 2014, la Confédération et les cantons régleront l'encouragement spécifique de l'intégration dans le cadre de programmes d'intégration cantonaux. Les cantons fixent l'utilisation des contributions fédérales destinées à l'encouragement de l'intégration dans ces programmes d'intégration. Sur la base des offres dans les structures ordinaires, les cantons formulent leurs besoins en mesures complémentaires devant être couvertes par l'encouragement spécifique de l'intégration. Ils indiquent également les interfaces avec les mesures d'intégration des structures ordinaires (ODM/CdC 2011, p. 3).

La Confédération définit quant à elle les objectifs et les normes en matière d'encouragement spécifique de l'intégration que les cantons doivent respecter pour pouvoir

⁶ Le Conseil fédéral constate qu'un « encouragement de l'intégration visant à responsabiliser davantage les migrants et à développer leurs aptitudes doit avoir pour corollaire une politique antidiscriminatoire » (Conseil fédéral 2010, p. 37).

⁷ Ces lacunes subsistent notamment là où les personnes n'ont pas accès aux structures ordinaires (ODM 2010b) et là où les « conditions nécessaires à l'accès aux structures ordinaires ne sont pas remplies » (BFM 2010c).

bénéficiaire du cofinancement de la Confédération. L'encouragement spécifique de l'intégration repose sur trois piliers (ODM/CdC 2011, p. 4):

- *Pilier 1*: Information et conseil (primo information et besoin particulier d'encouragement de l'intégration; conseil, protection contre la discrimination)
- *Pilier 2*: Formation et travail (langue, encouragement précoce, employabilité)
- *Pilier 3*: Compréhension et intégration sociale (interprétariat communautaire, intégration sociale)

L'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire fait donc partie intégrante du pilier 2 de l'encouragement spécifique de l'intégration. Les cantons peuvent fixer librement l'affectation des ressources mais sont tenus de consacrer 40 % de l'investissement total de la Confédération et des cantons (communes comprises) à ce pilier.

Le rapport Schiesser souligne explicitement que les offres de l'encouragement spécifique de l'intégration doivent tenir compte de l'hétérogénéité de la population migrante et être aménagées de telle sorte que les publics-cibles puissent effectivement être atteints (Conseil fédéral 2010, p. 41).

1.2.3 Conception de l'intégration dans la politique suisse en matière d'intégration

La qualité de l'encouragement de l'intégration ne peut être évaluée qu'en tenant compte de la conception sous-jacente de l'intégration. L'objectif de l'intégration, tel que défini dans l'article sur l'intégration de la loi fédérale sur les étrangers, est de « favoriser la *coexistence* des populations suisse et étrangère sur la *base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels* » (art. 4, al. 1, LEtr). L'intégration suppose « *d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard* » (ibid. al. 3) et requiert « que les étrangers *se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale* » (ibid. al. 4). Cette conception de l'intégration comme un processus concernant l'ensemble de la société se voit renforcée dans le développement de la politique suisse en matière d'intégration. Le document de travail du 23 novembre 2011 relatif à la planification future de l'encouragement spécifique de l'intégration comme tâche commune de la Confédération et des cantons souligne clairement cet aspect : « *Un encouragement de l'intégration réussi implique que les pouvoirs publics prennent des mesures pour les étrangers, des mesures pour les Suisses et des mesures pour soutenir et soulager les autorités et institutions, contribuant ainsi à améliorer de manière générale la capacité d'intégration de la société* » (ODM/CdC 2011, p. 3). Les cantons sont invités à prendre en compte de manière appropriée ces groupes-cibles dans les programmes d'intégration cantonaux.

Comme le montre le rapport de la CTA publié en 2009, les principes de la politique d'intégration des étrangers ont aussi pénétré le droit cantonal ces dernières années : la plupart des constitutions cantonales les plus récentes contiennent des dispositions sur l'intégration, nombre de cantons et de villes ont dernièrement adopté des guides en matière d'intégration des étrangers, plusieurs cantons disposent de leurs propres lois et ordonnances sur l'intégra-

tion Selon le rapport de la CTA, ces textes suivent, dans les grandes lignes, la même direction générale que la loi fédérale (CTA 2009, p. 8).

Cependant, le rapport de la CTA indique que les cantons n'ont pas tous les mêmes priorités. Ainsi, les lois sur l'intégration des étrangers des cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne mettent l'accent sur les devoirs des étrangers (se familiariser avec l'environnement social et les conditions de vie locales et acquérir les connaissances linguistiques nécessaires à cette fin). A l'inverse, d'autres lois cantonales sur l'intégration (par ex. Vaud et Genève), renoncent à formuler concrètement les droits et obligations des populations étrangère et autochtone. Les lignes directrices de la politique d'intégration du canton de Berne font un lien direct entre l'intégration et la lutte contre la discrimination. Les lignes directrices d'autres cantons ne font pas référence à ce lien.

Le présent rapport d'évaluation porte, entre autres, sur la façon dont cette conception de l'intégration se reflète dans les projets pilotes « Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire » : les aspects du développement de la politique suisse en matière d'intégration sont-ils déjà pris en compte et mis en œuvre dans les projets ou est-il encore nécessaire d'agir dans ce domaine ?

1.3 L'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire vu sous l'angle pédagogique

Plusieurs écoles coexistent concernant la définition de la pédagogie dans le domaine préscolaire. En effet, il n'existe aucune conception commune de la pédagogie précoce ou de la pédagogie dans le domaine préscolaire. La variété des notions employées dans ce domaine ne fait que renforcer cette impression : pédagogie de la petite enfance, pédagogie dans le domaine préscolaire, formation de la petite enfance, encouragement dans le domaine préscolaire ou encore encouragement précoce. Toutes ces notions témoignent de conceptions très diverses des enfants et de l'enfance. Par conséquent, les points de vue divergent concernant les tâches qui incombent à la pédagogie dans le domaine préscolaire (cf. Dahlberg 2010). La pédagogie dans le domaine préscolaire doit-elle permettre aux enfants d'atteindre un certain niveau en se fondant sur des plans et des directives afin que l'entrée à l'école se déroule de manière optimale ? Faut-il déployer des efforts particuliers lorsque des lacunes (chez l'enfant ou dans l'environnement familial) sont identifiées ? Ou s'agit-il plutôt de mettre en place des opportunités et des contextes afin d'inciter les enfants à l'apprentissage en leur permettant de développer leurs propres points de vue et de laisser libre cours à leur imagination ?

La pédagogie dans le domaine préscolaire fait également l'objet d'interprétations très diverses. Les tâches en la matière sont assumées de manière variable par les établissements préscolaires à l'échelon institutionnel. Parmi ces tâches figurent l'encouragement de l'intégration des enfants (par ex. enfants issus de la migration, enfants issus de familles disposant d'un faible niveau de formation ou encore enfants souffrant de troubles ou d'un handicap), l'encouragement ciblé de certains aspects éducatifs (par ex. encouragement linguistique, formation scientifique), l'incitation à un apprentissage social, émotionnel et cognitif, l'intervention en cas de situation problématiques, l'association des parents et la prise en

compte des cadres de vie, l'amélioration des conditions contextuelles pour la croissance de l'enfant etc. (cf. par ex. Fried & Roux 2006).

La pédagogie précoce se caractérise par le fait qu'elle ne s'adresse pas uniquement aux jeunes enfants mais également aux parents ainsi qu'aux établissements et institutions compétents dans ce domaine. Elle comprend donc un apprentissage *à la fois* informel et formel. On parle d'apprentissage informel lorsque l'apprentissage découle des influences et sources provenant de l'environnement du sujet ainsi que de son expérience quotidienne. Quant à l'apprentissage formel, il passe par le biais d'établissements d'enseignement (de l'encouragement précoce) et peut être dirigé grâce à certains instruments (plans, projets d'encouragement etc.). La pédagogie précoce tente de combiner ces deux concepts d'apprentissage. Il est donc essentiel de lancer des partenariats en matière d'éducation et de formation qui mettent la priorité sur l'enfant. Cependant, la mise en place de partenariats se heurte souvent à des craintes et des préjugés. Il peut être utile de créer des ponts partant très tôt de la famille vers l'extérieur et de réduire le plus possible le seuil entre la famille et l'école (cf. Simoni 2010, p. 61).

Quant aux objectifs de la pédagogie précoce, là encore l'éventail de réponses est très large. Laewen (2009) résume les objectifs de l'éducation précoce de la manière suivante: formation, éducation, encadrement et prévention. Dans son exposé « L'encouragement précoce à la croisée de la prévention et de la protection – état des lieux des notions et concepts » Simoni (2011) cite les objectifs suivants :

- Soutenir l'inclusion
- Permettre la participation
- Gérer la diversité
- Mettre en place des ponts et des conditions de soutien
- Identifier les tâches incombant aux familles, celles incombant aux institutions et les tâches communes dans le domaine du bien-être des enfants et de la réussite de leur développement.

Ces objectifs de l'encouragement précoce font l'objet d'attentes élevées. Il n'est donc pas étonnant que, ces dernières années, la petite enfance et le potentiel qu'elle représente pour les processus d'apprentissage et de formation ait retenu l'attention des milieux spécialisés et ait également fait l'objet d'un intérêt particulier dans le domaine de la formation et de la politique sociale. Dans ce contexte, Diehm (2011) parle d'euphorie de l'encouragement, citant en particulier les nombreuses initiatives en la matière, l'élaboration de plans de formation pour la petite enfance et les efforts entrepris par les communes et les cantons. Ce constat surprend car les investissements dans le domaine de l'encouragement précoce ne sont guère étayés par des données empiriques. Il n'y a pas non plus d'unité autour de la notion de qualité pédagogique dans le domaine de l'encouragement de l'intégration (Stamm 2011, p. 17).

Malgré ces lacunes, certains points peuvent contribuer à la réussite de l'encouragement précoce. Siraj-Blatchford et Moriarty (2010) se fondent sur les analyses de plusieurs études pour citer certaines conditions de base essentielles. Selon eux, l'encouragement dans le domaine préscolaire est efficace lorsque les processus d'apprentissage et de formation :

- 
- intègrent et s'appuient sur les connaissances dont disposent déjà les enfants et sur leur compréhension;
 - conduisent à la mise en place de concepts-clés centraux (par ex. systèmes symboliques, concept quantitatif, principe de causalité) allant de pair avec l'acquisition future d'informations et de connaissances;
 - soutiennent le développement d'aptitudes métacognitives afin que les enfants apprennent à faire le point sur leurs problèmes et à les résoudre efficacement.

Il est également nécessaire que ces processus soient liés à une « approche pédagogique professionnelle » se caractérisant par la communication et le dialogue ainsi que par une démarche de réflexion et de questionnement du professionnel du domaine préscolaire (cf. Dahlberg 2010). Cette approche pédagogique s'insère dans une étroite collaboration entre les instituts de formation et les acteurs dans le domaine de l'encouragement précoce, d'une part, et les familles, d'autre part. Il est évident que cette coopération joue un rôle central, notamment pour ce qui est d'intégrer les enfants provenant de familles défavorisées issues de la migration.

La pédagogie précoce est alimentée par des impulsions résultant de l'état des connaissances dans le domaine des sciences de l'éducation, de la psychologie et de la sociologie. Concernant l'encouragement de l'intégration des enfants provenant de familles défavorisées issues de la migration, les enseignements tirés de la pédagogie de la diversité et de la pédagogie interculturelle occupent une place particulière.

La question de la gestion de l'hétérogénéité des enfants peut tout d'abord être abordée sous l'angle d'une pédagogie de la diversité et d'une pédagogie « sensible à l'hétérogénéité ». Une *pédagogie de la diversité* est une « pédagogie de la reconnaissance intersubjective entre individus différents disposant des mêmes droits. En tentant d'éviter toute forme de mépris dans le domaine de la formation, elle encourage tant les processus de formation personnels que les processus de qualification et de socialisation et permet de contrebalancer les conséquences dommageables du principe de sélection prédominant dans ce domaine » (Prengel 1995, p. 62). Ceux qui appliquent dans leur travail les idées maîtresses d'une pédagogie de la diversité peuvent le comprendre de la manière suivante : être sensible à l'existence de la diversité et attentif à son potentiel. L'acceptation et la reconnaissance de l'individu revêtent donc une importance fondamentale. Cette attitude empreinte de respect que les spécialistes ou les parents manifestent à l'égard des enfants dont ils ont la charge permet par la suite d'exclure toute forme d'humiliation, de dénigrement, de dévalorisation, voire même de discrimination. Il convient de transmettre aux enfants et aux jeunes « une attitude de respect de soi et de reconnaissance de l'autre dans sa diversité et ses similitudes » (Prengel 2004, p. 45).

La question de l'hétérogénéité peut également être vue sous l'angle de la pédagogie interculturelle. Cette forme de pédagogie implique de systématiquement vérifier quand et sous quelle forme (culturelle, linguistique, religieuse etc.) la différence devient déterminante et doit être prise en compte. Visant un encouragement précoce pour tous, elle prévoit notamment d'évaluer quels aspects spécifiques aux modes de vie des migrants doivent être pris en compte dans le cadre de l'encouragement et de la formation précoces afin de garantir le développement global des enfants, par exemple en encourageant l'acquisition de la langue

première et le plurilinguisme. Dans le domaine migratoire, il serait également envisageable de permettre aux enfants de développer les compétences nécessaires pour se mouvoir et se sentir « chez eux » dans des environnements culturels différents (tout en conservant un lien avec la culture d'origine des parents). Le développement de compétences interculturelles en matière d'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire est nécessaire pour deux raisons. D'une part, les spécialistes doivent pouvoir gérer la diversité culturelle de manière « constructive et dans une optique d'encouragement » (Gogolin 2003, p. 1). D'autre part, les enfants (qu'ils soient ou non issus de la migration) doivent dès le départ apprendre à développer leur ouverture (inter-) culturelle et à acquérir des aptitudes culturelles (cf. également Reichert-Garschhammer & Kieferle 2011, p. 193 ss).

Le contexte est donc celui d'un débat autour de l'encouragement de la petite enfance en Suisse, du développement de la politique suisse en matière d'intégration, des attentes vis-à-vis de l'encouragement de l'intégration dans les structures ordinaires, de l'encouragement spécifique de l'intégration, de l'encouragement précoce et de la prise en compte d'une diversité linguistique et culturelle liée à la migration. La suite du présent rapport aborde l'appel d'offres et le programme « Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire ». L'orientation du programme est présentée et discutée, dans la perspective notamment des défis que représentent l'évolution de la politique d'intégration et les considérations pédagogiques. Un autre chapitre dresse ensuite un aperçu des projets soutenus.

1.4 Les projets-pilotes « Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire »

1.4.1 L'appel d'offres

L'ODM et la CFM ont lancé l'appel d'offres relatif au programme « Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire » en juillet 2009 dans le cadre du point fort 3 (projets pilotes) du programme des points forts 2008-2011. Ces deux autorités sont également coresponsables du programme et assurent son suivi. L'appel d'offres a été publié dans les trois langues officielles sur les sites web de l'ODM et de la CFM, ainsi que sur les réseaux des délégués cantonaux à l'intégration. L'échéance de dépôt des projets dans les domaines IDP-A (Accessibilité d'offres existantes pour le groupe cible des enfants et parents socialement défavorisés), IDP-Q (Qualification du personnel spécialisé / formation continue) et IDP-C (Conception / élaboration d'un manuel / d'un mémento / de lignes directrices (charte) / d'idées directrices en matière d>IDP) était fixée à octobre 2009. Une seconde échéance a été fixée à fin mars 2010 pour les projets IDP-C. Les projets présentés pouvaient débiter au plus tôt au 1^{er} décembre 2009 et devaient tous être bouclés d'ici la fin 2011. L'appel d'offres était adressé à toutes les institutions, organismes responsables et groupes intéressés (par ex. communes, associations, services spécialisés).

Ces projets pilotes doivent permettre de soutenir des projets novateurs de portée suprarégionale capables de générer un savoir, de stimuler des processus d'apprentissage chez les différents acteurs et d'accélérer l'ancrage du travail d'intégration en tant que tâche pluridisciplinaire. Les projets soutenus peuvent donc être vus comme des précurseurs et des multiplicateurs de la politique d'intégration menée par la Suisse dans le domaine préscolaire. Ils

permettent également de mettre en évidence quelles sont les idées et les orientations de la politique suisse d'intégration qui ont déjà abouti et sont mises en œuvre dans la pratique.

1.4.2 Modèle d'impact et logique du programme

Les prémisses du programme se fondent sur les examens et les recommandations mentionnés au chapitre 2.2. L'encouragement précoce doit accompagner et encourager le développement individuel et social de l'enfant. Pour cela, il faut promouvoir la volonté d'apprendre des enfants « par le biais d'expériences d'apprentissage positives et motivantes ainsi qu'en mettant à leur disposition des espaces de découverte et d'exploration » (ODM 2009, p. 2). « La mise en œuvre et le soutien des activités auto-formatrices instructives » des enfants « dans leur environnement naturel » occupe le devant de la scène (ibid.). L'encouragement précoce doit être pleinement axé sur un apprentissage utilisant tous les sens. Au cours de ses premières années, « l'enfant reçoit un soutien, d'une part, de ses *parents* grâce à leur *relation aimante et fidèle* avec lui et, d'autre part, par le biais d'une *éducation cohérente* et – au besoin –, d'un *encadrement externe de bonne qualité assuré par des professionnels* en la matière » (ibid.). Dans ce contexte, les mesures d'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire s'adressent aux enfants, à leurs parents ou aux personnes investies de l'autorité parentale ainsi qu'aux spécialistes de l'encouragement précoce. La logique du programme veut que l'encouragement précoce soutienne l'égalité des chances en matière de développement des enfants provenant de familles socialement défavorisées, en particulier celles qui sont issues de la migration, lorsque les compétences des spécialistes et des parents dans les domaines définis par le programme peuvent être améliorées et qu'il existe une offre (d'encouragement) abondante à l'attention des enfants sur le plan didactique et méthodique.

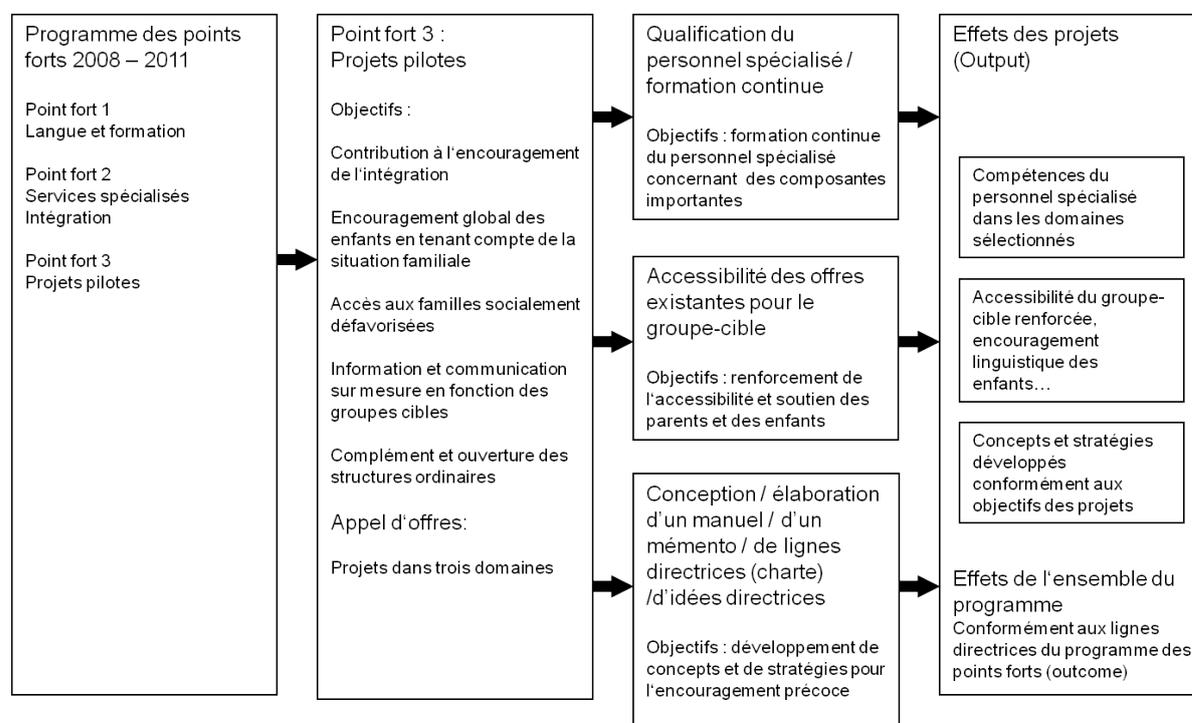


Illustration 1 : modèle d'impact officiel du programme d'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire

1.4.3 Groupes-cibles : enfants, parents et professionnels

Le programme vise essentiellement trois grandes catégories de personnes. La première est constituée des *jeunes enfants âgés de zéro à quatre ans*. Ceux-ci doivent pouvoir bénéficier d'un environnement favorisant leur apprentissage, que ce soit dans le cadre familial ou d'une offre d'accompagnement familial. L'objectif est de promouvoir de manière ludique et globale les aptitudes motrices, linguistiques, cognitives et sociales des enfants afin qu'ils entrent au jardin d'enfants et à l'école en bénéficiant des mêmes chances.

Groupe-cible : enfants 0-4

- Encouragement des aptitudes motrices, linguistiques, cognitives et sociales
- Transmission de savoirs et de connaissances permettant un accès à l'école enfantine et à l'école primaire fondé sur l'égalité des chances
- Accès aux institutions ordinaires de l'encouragement précoce

La deuxième catégorie se compose des *parents ou personnes investies de l'autorité parentale* sur ces enfants. Le programme doit permettre de renforcer les compétences, les ressources et le rôle d'éducateur de ces personnes afin qu'elles soutiennent et assurent elles-mêmes l'encouragement (précoce) de leurs enfants. Par ailleurs, les parents doivent être informés sur les structures et institutions existantes dans le domaine de l'encouragement précoce (groupes de jeux, centres familiaux etc.) et leurs éventuelles réserves vis-à-vis des offres existantes doivent être vaincues. En sollicitant ces offres pour leurs enfants, les parents doivent apprendre à connaître les structures ordinaires et s'insérer sur le plan social (ODM 2009, p. 5).

Groupe-cible : parents et personnes investies de l'autorité parentale

- Renforcement du rôle d'éducateur, des compétences et des ressources pour l'encouragement précoce des enfants
- Connaissances sur les structures de l'encouragement précoce et sur le système de formation en Suisse
- Suppression des facteurs qui entravent l'accès aux offres des structures ordinaires (en matière d'intégration et de formation)

La troisième catégorie pertinente comprend les *professionnels* du domaine de l'encouragement précoce qui travaillent avec des enfants provenant de familles socialement défavorisées, en particulier celles qui sont issues de la migration, et avec leurs parents. Les mesures du programme doivent permettre à ces professionnels (*directeurs et directrices, personnel spécialisé, personnel d'encadrement de groupes de jeu, groupes de tout-petits et garderies de jours, conseillers et conseillères des pères et mères, mamans de jour, etc.*) d'« entrer dans l'univers des enfants (...) en tenant compte des conditions de vie des parents » (ODM 2009, p. 5 s.). Les compétences linguistiques constituent un facteur déterminant tant pour le développement d'autres capacités cognitives que pour l'égalité des chances lors de l'accès à l'école enfantine et à l'école primaire. C'est pourquoi le programme vise à ce que les spécialistes acquièrent ou approfondissent non seulement leurs compétences dans le domaine de la collaboration des parents et de l'interculturalité mais également dans celui de la didactique linguistique. Le programme mentionne explicitement l'encouragement linguistique de la première et de la deuxième langue (ODM 2009, p. 5). Autres points impor-

tants cités dans la mise au concours du programme : le travail en équipe et le travail de mise en réseau.

Groupe-cible : spécialistes du domaine de l'encouragement précoce

- Encouragement précoce
- Collaboration des parents
- Encouragement linguistique de la première et de la deuxième langue
- Gestion des conflits
- Collaboration avec des spécialistes et des équipes à composition interculturelle
- Dépistage précoce des potentiels et des déficits
- Travail de mise en réseau

1.4.4 **Autres groupes cibles : administration, politique et opinion publique**

Là où l'intégration est une tâche incombant aussi bien à l'Etat qu'à l'ensemble de la société, l'encouragement de l'intégration doit dépasser le groupe cible des enfants socialement défavorisés et leurs familles, principalement issues de la migration. Le groupe cible de l'encouragement de l'intégration est toujours *l'ensemble de la société* et ses structures (ordinaires), ce qui est également souligné dans le développement de la politique d'intégration suisse. La société dans son ensemble n'est pas spécifiquement mentionnée comme groupe cible dans l'appel d'offres. Celui-ci précise que les projets et mesures ne doivent pas uniquement s'adresser aux migrants mais également aux « familles socialement désavantagées principalement issues de la migration ». Si le cercle de destinataires défini va au-delà de la population migrante, l'appel d'offres ne contient aucune mention particulière concernant des projets destinés à informer et à sensibiliser l'ensemble de la société à la « situation particulière des étrangers » et à leurs besoins spécifiques, notamment dans le domaine de l'encouragement précoce (ODM/CA 2011, p. 4). *Les aspects liés à l'ensemble de la société et à l'administration semblent être le plus clairement évoqués dans les projets C.* Ces projets prévoient l'élaboration de stratégies, de lignes directrices et de concepts pour l'encouragement précoce dans les communes, les villes et les institutions en tenant compte du contexte de l'ensemble de la société et en définissant le cadre pour de futurs développements et projets. Comme le précise l'appel d'offres, les projets C ne portent pas uniquement sur la mise en place de concepts et de stratégies mais doivent également définir les interfaces entre l'« intégration dans les structures ordinaires » et l'« encouragement spécifique de l'intégration ». Ce type de projets nécessite donc un important travail de mise en réseau afin de dégager un potentiel de sensibilisation et de généraliser les préoccupations en matière d'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire. Cette démarche va pleinement dans le sens du rapport Schiesser qui indique qu'il faut renforcer la conscience que l'intégration est une tâche incombant à l'ensemble de la société et donc aussi aux structures ordinaires (cf. Conseil fédéral 2010, p. 26).

1.4.5 Encouragement précoce pour tous – un encouragement précoce pour tous ?

Le programme suit clairement le *postulat d'un « encouragement précoce pour tous »* qui soit ouvert à tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale et ethnique. Afin d'éviter la ségrégation et la discrimination, l'encouragement précoce des enfants issus de la migration doit autant que possible être mis en œuvre dans le cadre des structures ordinaires et non de manière séparée. C'est pourquoi la définition du public-cible reste assez vague. Il est question d'« enfants provenant de familles socialement défavorisées, en particulier celles qui sont issues de la migration » (ODM/CFM 2009, p. 5, 9) ou encore d'« enfants de familles socialement défavorisées, notamment issues de la migration » (ibid, p. 8).

En ce qui concerne les objectifs de l'encouragement précoce, l'appel d'offres relève deux aspects différents. *D'une part, le programme vise à améliorer les chances de départ des enfants en vue de leur entrée à l'école infantine et à l'école primaire (et, dans une perspective à long terme, dans le monde du travail).* Il s'agit de combler les déficits en matière d'encouragement dans l'environnement familial au travers de mesures de suivi et d'accompagnement des familles et de préparer les enfants (et leurs parents) aux exigences des structures ordinaires. *D'autre part, le programme entend soutenir le développement global des enfants en tenant compte de leur mode de vie, de leur vécu et de leur situation familiale.* Cette démarche implique d'évaluer quels aspects spécifiques au mode de vie des migrants doivent être pris en compte dans le cadre de l'encouragement précoce afin de promouvoir le développement global des enfants et d'exploiter pleinement le « potentiel des migrants » (Conseil fédéral 2010, p. 21), par exemple en encourageant le plurilinguisme et en renforçant les connaissances des modèles culturels et des normes sociales, y compris de la culture d'origine. Une pédagogie de la diversité ou une pédagogie interculturelle impliquent de ne pas se limiter à encourager le développement des compétences culturelles et du plurilinguisme des enfants issus de la migration. Si le premier aspect vise surtout à surmonter ou compenser des déficits, le second entend clairement exploiter et encourager la diversité culturelle en tant que ressource.

Ce « double objectif » est étroitement lié à la question de savoir si les projets pilotes IDP-A (« accessibilité d'offres existantes pour le groupe cible des enfants et parents socialement défavorisés ») doivent *uniquement viser l'accès aux offres existantes* (en recourant à des mesures susceptibles de combler les lacunes ou de vaincre les réticences qui entravent l'accès du groupe cible aux offres existantes en matière d'encouragement précoce) *ou* si elles entendent *modifier les offres existantes de façon à prendre en compte les attentes et/ou besoins spécifiques des groupes cibles* (en aidant les structures ordinaires dans l'accomplissement de leur mission d'intégration, par ex. en amorçant un processus d'ouverture culturelle). L'appel d'offres ne répond pas clairement à cette question. Par conséquent, l'évaluation doit tenir compte de la manière dont les responsables de projets ont interprété les conditions particulièrement souples de la mise au concours et vérifier si les mesures mises en œuvre sont essentiellement des mesures d'assimilation ou d'intégration (modèle de J.W. Berry).



Est-il important de reprendre les éléments de la société d'accueil ?		Est-il important de conserver les éléments de la culture d'origine ?	
	OUI		NON
OUI	Intégration		Assimilation
NON	Séparation		Marginalisation

Illustration 2 : modèle d'acculturation de John W. Berry (1997)

En résumé, on peut dire que l'appel d'offres publié par l'ODM et la CFM durant l'été 2009 a anticipé certains points du développement de la politique d'intégration suisse qui se sont concrétisés durant la phase de mise en œuvre du programme. Parmi ces points figurent la *référence récurrente à la collaboration et à la mise en réseau des différents acteurs* (y compris de l'administration) ainsi que *l'importance accordée à l'intégration en tant que processus incombant à l'ensemble de la société* et ne concernant pas uniquement les étrangers. En revanche, il ne fait pas référence à d'autres aspects tels que le renforcement de la lutte contre la discrimination, l'élargissement à la population suisse des offres d'intégration et l'ouverture des institutions.

L'appel d'offres met fortement l'accent sur un *encouragement « non séparé » de l'intégration*. Ainsi, les promoteurs de projets destinés à des groupes spécifiques de familles difficilement accessibles (par ex. réfugiés, victimes de traumatismes etc.) n'ont pas été motivés à participer. Comme nous le verrons plus loin, cette définition ouverte et large de l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire « pour tous » se reflète dans la forme et le contenu des projets soumis. *Seuls quelques projets se concentrent sur l'accessibilité ou l'encouragement de groupes spécifiques de migrants ou d'étrangers*.

L'appel d'offres « Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire » est axé sur l'interface les ponts entre l'encouragement de l'intégration et l'encouragement précoce. En effet, il aborde un domaine qui, au moment du lancement de la mise au concours, n'était encore guère délimité avec, d'un côté, les exigences générales concernant un encouragement et une formation précoces (orientation universaliste) et, de l'autre, les exigences spécifiques relatives à l'encouragement de l'intégration par la Confédération dans le domaine de l'encouragement précoce. Comme on le verra par la suite également, l'appel d'offres a eu le mérite de mettre à disposition un cadre et des ressources pour exploiter ce domaine à la croisée de l'encouragement précoce et de l'encouragement de l'intégration. *Les projets pilotes invitent à mettre l'accent là où l'encouragement de l'intégration dans le contexte migratoire requiert une attention, des instruments et des moyens particuliers*. Enfin, le débat peut également servir à définir dans quels domaines l'encouragement de l'intégration compte parmi les tâches des structures ordinaires et ceux dans lesquels elle doit être soutenue et complétée par l'encouragement spécifique de l'intégration.

2 Enseignements et recommandations

Les réponses suivantes aux questions d'évaluation découlent des résultats de l'évaluation. Les recommandations sont des conséquences des résultats empiriques. Elles sont présentées au chap. 2.2 à la suite d'un résumé succinct des résultats empiriques correspondants. Pour une présentation complète des résultats empiriques, on consultera la version intégrale du présent rapport.

2.1 Évaluation : questions et réponses

2.1.1 La conception et la mise en œuvre du programme étaient-elles – sont-elles – de nature à permettre d'atteindre les objectifs visés ?

Le but du programme était de poursuivre le développement de programmes novateurs et d'une approche fondée sur la pratique de l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire. Les projets financés et mis en œuvre dans le cadre des projets pilotes devaient ainsi avoir une fonction de précurseurs, mais aussi avoir un effet multiplicateur des objectifs visés, définis par la politique en matière d'intégration. *Le programme a permis de soutenir largement une multitude de projets, donnant une impulsion à l'implémentation, au développement et à la mise en réseau de toutes sortes de mesures, tout en contribuant à la construction du discours sur l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire.* Ce n'est pas le moindre des mérites du programme que d'avoir mis en place, et parfois même institutionnalisé, des espaces de coopération multiformes dans ce domaine encore relativement nouveau qu'est l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire. Certains projets ont permis d'identifier des meilleures pratiques concernant différents aspects (mise en réseau, participation des migrants, ouverture des institutions, etc.). Dans le même temps, les projets ont mis au jour des pistes pour le développement futur de l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire.

La conception des projets prévoyait de les répartir entre accessibilité (projets A), qualification (projets Q) et conception (projets C). Cette répartition a permis une certaine structuration des projets soumis, ne correspondant cependant pas toujours aux contenus et aux objectifs de ces projets : des projets estampillés A peuvent ainsi prévoir l'organisation de formations ou le développement de concepts. Selon les termes de l'appel d'offres, le programme s'adressait à des projets soutenant l'encouragement de l'intégration à destination d'un groupe cible relativement large de familles socialement défavorisées principalement issues de l'immigration. Cette formulation souligne clairement que l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire telle que l'entend le programme doit se faire autant que possible de manière intégrative et non séparative. Cependant, les projets se sont aussi conformés à cette prescription générale lors de la mise en œuvre des mesures et n'ont pas spécifié plus précisément les groupes cibles auxquels ils s'adressaient. Dans ces circonstances, l'évaluation ne permet pas de tirer des enseignements concernant le succès de mesures

d'accessibilité ou d'encouragement précoce de groupes spécifiques tels que les requérants d'asile, les personnes admises à titre provisoire ou les familles traumatisées et leurs enfants.

La mise en œuvre du programme a partiellement permis d'atteindre les buts visés. Le délai pour répondre à l'appel d'offres était très court, de sorte que seuls ont pu y répondre les équipes capables de soumettre rapidement un projet ou qui avaient déjà une idée de projet. Le calendrier serré et le moment de l'appel d'offres (pendant la pause estivale) ont par ailleurs compliqué la recherche de partenaires et de donateurs. Des délais plus long et un meilleur ciblage de l'appel d'offres pourraient permettre d'attirer de nouveaux candidats (par exemple organisations de migrants, employeurs). Des délais plus longs pourraient aussi être mis à profit pour creuser la question des partenariats et synergies possibles, et pour renforcer le contenu innovant des projets. Pendant la mise en œuvre des projets, les responsables de projets de moindre envergure ont considéré que l'investissement administratif était très important (brève durée, financement restreint, multiplicité des donateurs). Pour les responsables de projets de moyenne et de grande envergure, l'investissement a été jugé acceptable. On a par ailleurs constaté que de nombreux responsables de projet n'avaient que peu de connaissances en matière de gestion de projets, d'établissement d'un budget et de collecte de fonds, de gestion de la qualité et d'évaluation, etc. Il faudrait étudier comment leur apporter un soutien sur ce point ou comment les décharger de certaines tâches.

2.1.2 Quels ont été les effets du programme ?

Le programme étant en soi très hétérogène, il a eu des effets très divers, à l'intérieur même de chaque type de projets. À un niveau très général, on peut constater que *le programme a permis d'implémenter et de développer des projets et encouragé le développement de réseaux, l'échange et les coopérations tant verticales qu'horizontales.* Le programme a également renforcé la réflexion sur l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire chez les professionnels des structures ordinaires (administrations cantonales, communes, centres de conseil, structures d'accueil collectif de jour, groupes de jeu, jardins d'enfants, écoles), de même que chez les parents des groupes cibles. Il a permis d'identifier des lacunes dans l'offre d'encouragement précoce (structures d'accueil collectif de jour, offres pour les parents de nouveau-nés, offres destinées spécifiquement aux pères) et de concevoir et mettre en place des structures de coopération (avec Promotion Santé Suisse, les départements cantonaux de l'instruction, des services spécialisés d'aide aux familles, etc.).

Le programme a soutenu une grande diversité de promoteurs de projets, notamment des groupes de jeu publics et privés, des prestataires de formation privés, des hautes écoles, des universités, des fondations, des associations et des services d'intégration. Grâce aux réseaux développés dans le cadre du programme et à la promotion du dialogue, des contacts ont pu être noués ou renforcés, et de nouvelles perspectives ouvertes. Les projets de recherche avaient été explicitement exclus dans l'appel d'offres, mais plusieurs projets présentent néanmoins un lien clair avec la recherche, par exemple parce qu'ils ont été conçus comme un élément intégré à un projet de recherche ou parce qu'ils s'accompagnaient d'un projet de recherche. Ce lien étroit entre projets de mise en œuvre et recherche est porteur d'impulsions futures pour le programme d'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire.

Considérant l'importance du développement de réseaux que le programme porte en lui, on constate cependant que *très peu d'organisations ou d'associations de migrants ont œuvré comme promoteurs de projets*. Si l'encouragement de l'intégration est une tâche qui doit mobiliser la société dans son ensemble, il est indispensable que de telles organisations assument la responsabilité de projets dans ce domaine ou qu'elles soient encouragées à y prendre une part plus active. Le programme n'a pas non plus réussi à mobiliser d'autres acteurs sociaux, notamment les employeurs, les paroisses, les communautés religieuses et d'autres partenaires de la promotion de l'intégration.

Quelques remarques sur les différents domaines :

- Les projets Q s'adressaient plus particulièrement aux professionnels de l'encouragement précoce (majoritairement aux animateurs de groupes de jeu, plus rarement aux professionnels de la santé, dans un petit nombre de cas aux médiateurs interculturels). *La nécessité et la demande de formations, dans le domaine de la petite enfance, qui tiennent compte des besoins spécifiques des migrants sont avérées*. En raison de la forte demande, des offres supplémentaires ont parfois été mises en place. De nouveaux prestataires ont en outre pu être attirés (hautes écoles, HES). Les effets au niveau des projets vont d'une simple sensibilisation des participants à un développement fondé de compétences dans les thèmes choisis. Les points forts thématiques des mesures de qualification correspondent dans une large mesure aux thèmes prescrits dans l'appel d'offres du programme.
- Les expériences faites avec les projets A ont confirmé *l'importance et la nécessité d'offres protéiformes, orientées sur l'espace social et à bas seuil, de même que de la collaboration avec des personnes clés*. Peu de projets ont cependant ouvert des perspectives pour attirer de nouveaux acteurs sur le terrain de l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire (un projet s'adressait par ex. spécifiquement au groupe cible des pères, mais aucun projet n'a ciblé d'autres personnes associées à l'éducation des enfants, comme les grands-parents). Les projets n'ont que peu abordé la question de savoir comment s'adresser à des groupes considérés comme difficiles à atteindre, par des mesures de publicité innovantes, des stratégies de communication ciblées ou des projets clairement définis, de manière à les sensibiliser à l'importance de l'encouragement précoce. À quelques exceptions près, le programme a d'abord contribué à consolider, à approfondir ou à affiner des mesures existantes.
- Les effets des projets C se remarquent avant tout dans les domaines de la conception et de la mise en réseau, ainsi que de l'organisation structurelle. *Dans le cadre des travaux de conception, les thèmes de l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire ont été présentés à un large public et discutés par des professionnels du terrain et de l'administration*. Il a ainsi été possible de créer des espaces et des voies de coopération et d'esquisser des formes possibles de collaboration et de structuration des responsabilités qui devraient faciliter, à l'avenir, la mise en œuvre de projets d'éducation précoce tenant compte de l'encouragement de l'intégration. De nombreux projets C ont servi de préparation à des projets A et, dans un cas, au travail conceptuel d'un projet de publication. Dans moins de la moitié des cas ont-ils servi à élaborer, pour les cantons et les communes, des plans et des stratégies d'encouragement précoce favorisant l'intégration. C'est ce qui était prévu dans l'appel d'offres, mais il semble que les décisions n'ont pas

été prises avec toute la rigueur voulue au moment de l'exécution ou de l'évaluation des projets soumis.

2.1.3 Quels projets présentent-ils le plus grand potentiel ?

Parmi la vaste offre de projets, de différents types, aux contenus et aux objectifs divers, il n'est pas possible d'en identifier *un*, ni même *un type*, qui présente le plus grand potentiel pour l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire. L'évaluation montre au contraire qu'*il faut précisément une offre étendue et des projets de plusieurs types pour renforcer durablement l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire*. La palette de l'offre et l'interaction des différents projets doit aussi tenir compte de l'hétérogénéité des populations migrantes et des besoins spécifiques des différents groupes et individus, de leurs appréhensions, inhibitions, craintes, etc. Nous nous bornons ci-dessous à des indications formelles concernant les projets prometteurs pour l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire.

Ces projets doivent avoir les caractéristiques suivantes :

- Ils sont cohérents, dans leurs contenus et leurs objectifs, avec le mandat de la Confédération en matière d'encouragement de l'intégration (ouvrir et compléter les structures ordinaires) et affichent clairement cette cohérence.
- Ils définissent leurs contenus et leurs objectifs en fonction des stratégies cantonales et/ou communales en matière d'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire (cf. chap. 1.2.2).
- Ils mettent en œuvre des méthodes et des contenus d'une pédagogie de la diversité, en tenant particulièrement compte de la pédagogie interculturelle et de l'éducation interculturelle (cf. chap. 1.3).
- Ils disposent d'une stratégie pour s'adresser à des enfants allophones et à leurs parents.
- Ils sont intégrés dans les structures ordinaires (administration cantonale, communes, centres de conseil, structures d'accueil collectif de jour, école enfantine, école primaire, associations dans le domaine de l'encouragement précoce comme l'ASSAE ou Accueil familial de jour Suisse) – ou y sont étroitement liés, avec une définition claire des interfaces.
- Ils travaillent en accordant une considération particulière à l'encouragement de l'intégration en lien et en échange permanent avec d'autres projets d'encouragement précoce, de même que dans les degrés suivants du système éducatif (échange d'expériences horizontal et vertical, développement et approfondissement du contenu de projets).
- Ils travaillent en collaboration et à proximité des groupes cibles – c'est-à-dire qu'ils sont orientés sur l'espace social et ont une composante participative.
- Ils investissent leurs ressources en fonction de leurs objectifs, et leurs buts et groupes cibles sont clairement définis.
- Ils ont examiné au préalable leur faisabilité et leur mise en œuvre.

- Ils prévoient du temps et des ressources pour la coopération, l'échange et le développement de réseaux.

2.2 Enseignements des résultats empiriques et recommandations

Les recommandations suivantes s'adressent aux projets futurs d'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire. Elles s'appuient sur la présente évaluation des projets et du programme (encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire) mis en place dans le cadre du programme des points forts 2008–2011. Le point central des recommandations concerne une meilleure assise du travail d'intégration comme tâche transversale dans toutes les offres d'encouragement précoce.

Dans le chapitre suivant, les enseignements et les recommandations qui en découlent sont structurés comme suit :

- Terrains d'intervention pour les contenus : accessibilité, qualification, coordination et coopération
- Exigences minimales pour le pilotage et la réalisation de projets d'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire
- Administration et financement

Les terrains d'intervention pour les contenus incluent les champs de tâches qui doivent désormais être obligatoirement et prioritairement traités dans l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire. Ils donnent ainsi une ligne générale d'orientation sur les thèmes dans lesquels des efforts particuliers doivent être entrepris.

Les exigences minimales posent des normes minimales à respecter à l'avenir pour le pilotage de projets. Elles s'adressent aux services cantonaux.

La rubrique administration et financement contient des recommandations sur le soutien administratif et financier à apporter aux promoteurs et aux responsables de projets.

2.2.1 Terrains d'intervention pour les contenus : accessibilité, qualification, coordination et coopération

Remarque préliminaire

La distinction opérée entre projets A, projets Q et projets C est séduisante à première vue, puisqu'elle semble permettre la définition de points forts. À y regarder de plus près, cette distinction est plutôt une source de confusion : de nombreux projets A et Q avaient également une forte composante conceptuelle (on imagine mal, en effet, comment une formation ou un projet d'amélioration de l'accessibilité pourrait être réalisé sans commencer par établir une base conceptuelle). Un grand nombre de projets A offraient aussi des mesures de quali-

figuration et des formations pour les collaborateurs de projets, etc. La plupart des projets auraient donc pu être classés indifféremment dans l'une ou l'autre des catégories. Cette constatation est à l'origine de la recommandation suivante adressée aux futurs programmes cantonaux :

Recommandation : L'accessibilité, la qualification et la conception sont des éléments primordiaux pour les projets d'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire. Il s'agit cependant de les définir comme des *lignes d'action générales* qui doivent être prises en considération, à des degrés divers, dans *tous les projets*.

À l'avenir, l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire doit se positionner sur les terrains d'intervention suivants :

Terrain d'intervention Q : qualification des professionnels concernés

Dans les projets évalués, les mesures de qualification portaient avant tout sur la collaboration avec les parents, l'encouragement précoce, la collaboration avec les professionnels et les équipes interculturelles, l'encouragement linguistique et la compétence interculturelle. Une attention moindre a été portée à d'autres aspects mentionnés dans l'appel d'offres, par exemple la détection précoce de potentiels et de déficits, ou la gestion des conflits. Compte tenu de l'absence de normes, il n'est pas possible de dire grand-chose de la manière dont la compétence interculturelle était comprise et poursuivie par les différents projets.

Pour l'encouragement linguistique, l'accent a été mis sur les langues officielles. Le thème du plurilinguisme a été abordé principalement sous l'angle de la sensibilisation au phénomène du langage (« language awareness »). L'apprentissage de la langue d'origine ou première a le plus souvent été considéré comme une tâche des parents.

Les formations ont été proposées sous une multitude de formes différentes : séminaires, conférences, cours de plusieurs jours, filières et séquences de formation. Les objectifs de la formation étaient par conséquent aussi d'ampleur variée (de la sensibilisation jusqu'au développement de compétences). L'orientation spécifique sur les compétences et les méthodes concrètes de transposition dans la pratique n'étaient pas manifestes dans tous les cas.

Les mesures de qualification s'adressent majoritairement aux « groupes cibles généralisés » des « familles socialement défavorisées principalement issues de l'immigration ». Il n'est pas possible de dire si l'encouragement de l'intégration de groupes spécifiques a été traité, et si oui comment : par exemple traitement de la diversité religieuse et des communautés religieuses, des requérants d'asile et des personnes admises à titre provisoire, des familles traumatisées et de leurs enfants, etc.

Recommandation : La diversité thématique – dans la mesure où il existe un lien spécifique avec l’encouragement de l’intégration – doit être conservée et les formations continuer d’être proposées sous une multitude de formes différentes (de la conférence à la filière de formation) continuer d’être proposées. Une offre coordonnée de formations est nécessaire dans les domaines suivants : sensibilisation et développement de compétences de base, approfondissement et spécialisation dans des aspects clés de l’encouragement de l’intégration (concernant des méthodes ou des sujets spécifiques). À cette fin, les cantons devront mettre à disposition des états des lieux et des analyses sur l’hétérogénéité de la population migrante et définir, en collaboration avec des spécialistes, des axes et des terrains d’intervention spécifiques, qui devront être abordés en priorité au moyen de mesures de qualification. Les thématiques liées à l’encouragement de l’intégration doivent occuper une plus grande place dans la formation initiale des professionnels de l’encouragement précoce.

Axes thématiques des offres de formation et de perfectionnement :

- connaissances pédagogiques de base pour sensibiliser la population migrante à l’importance de l’enseignement précoce (pédagogie de la diversité, des migrations)
- développement de la compétence interculturelle / transculturelle
- méthodes et outils de la pédagogie interculturelle
- travail avec les parents, les personnes détenant l’autorité parentale et d’autres personnes associées à l’éducation des enfants
- encouragement de l’acquisition d’une deuxième langue tout en reconnaissant la langue première (sensibilisation au phénomène du langage)
- didactique du plurilinguisme et possibilités d’encouragement de la langue première
- collaboration et développement de réseaux (avec d’autres professionnels, des intervenants du domaine extrascolaire, des interprètes et médiateurs interculturels)

Terrain d’intervention A : définir des groupes-cibles et les atteindre au moyen de différentes mesures

Les expériences recueillies dans le cadre des projets ont confirmé l’importance et la nécessité de proposer des offres protéiformes, à bas seuil (travail de proximité, dans les quartiers) et de collaborer avec des personnes clés. La plupart des projets mettaient l’accent sur l’intégration des migrants dans nos institutions ; seul un petit nombre d’entre eux concevaient le mandat d’intégration comme faisant partie intégrante du développement de l’institution ou de l’organisation. Certains groupes sociaux – par ex. employeurs et associations de migrants – n’ont participé que de manière limitée à la réalisation des projets. Cer-

taines initiatives ont permis d'identifier de nouveaux acteurs de l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire, qu'il est possible d'atteindre grâce à des méthodes participatives et des projets ciblés de manière optimale. Les projets qui ont bénéficié d'un soutien n'intégraient toutefois qu'en partie les connaissances pédagogiques de base en matière d'encouragement précoce et n'avaient que partiellement un lien avec l'encouragement précoce en tant que tel.

Recommandation : L'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire doit s'inscrire dans une approche intégrative globale qui, tout en tenant compte des besoins spécifiques des migrants, vise un encouragement précoce destiné à tous les groupes de population. Les structures ordinaires – services, groupes de jeu, centres de consultation, etc. – doivent bénéficier d'un soutien pour identifier les besoins de ces groupes cibles et y répondre de manière constructive.

Une analyse détaillée, par les cantons et les responsables de projet, est nécessaire pour identifier les groupes cibles – parmi les migrants et dans la population en général – qu'il y a lieu d'atteindre concrètement et définir des mesures pour sensibiliser ces groupes à l'importance de l'encouragement précoce et les inciter à participer aux mesures mises en œuvre à ce titre.

En ce qui concerne le travail avec les parents, il convient de vérifier quelles offres devraient ou doivent impérativement être proposées dans la langue première ou dans une autre langue véhiculaire, en plus de la langue nationale parlée dans la région concernée. Afin de favoriser l'émergence d'interfaces et le développement de réseaux, d'éventuelles mesures spécifiques (par ex. dans la langue maternelle) doivent présenter un lien évident avec d'autres mesures d'intégration (par ex. cours de langues).

Les offres destinées aux enfants doivent contenir un volet visant l'encouragement précoce et fixer des objectifs en matière de gestion de l'hétérogénéité linguistique et culturelle. Elles doivent notamment indiquer si un soutien est prévu pour l'acquisition de la seconde langue et si la langue et la culture d'origine des enfants (ou des parents) sont prises en compte et dans l'affirmative, sous quelle forme. Dans l'idéal, une vaste gamme d'offres est proposée dans les communes (offres monolingues avec soutien / encouragement de la langue première ; offres mettant nettement l'accent sur l'interculturalité / la sensibilisation au phénomène du langage et offres bilingues).

Les méthodes de diffusion traditionnelles – bouche à oreille, visites à domicile, collaboration avec des personnes clés en combinaison avec des mesures à bas seuil dans le cadre du travail de quartier – ont fait leurs preuves pour atteindre les groupes cibles définis. Il importe donc de les maintenir et d'y recourir de manière ciblée en fonction du groupe à atteindre et de les compléter par d'autres méthodes.

Terrain d'intervention C : clarifier les interfaces et les coordonner, favoriser la coopération

La question des interfaces a revêtu une grande importance dans de nombreux projets. L'interface entre les structures ordinaires et des offres d'encouragement spécifique de l'intégration s'est ainsi révélée déterminante pour la durabilité et l'efficacité des projets. Une interface a été développée, essentiellement dans le cadre de projets A, pour couvrir le passage du domaine préscolaire à l'école enfantine puis à l'école primaire. En revanche, d'autres interfaces, concernant par exemple les groupes pour les tout petits, les conseils aux mères et aux pères, les traitements médicaux, ont été développées dans une moindre mesure.

Des interfaces « non exploitées » ont également été observées entre les offres de perfectionnement proposées dans le cadre du système cantonal de formation et celles mises en œuvre par des associations et d'autres groupes d'intérêts. Outre l'absence de coordination entre les offres (qui propose quelle mesure et sur quel sujet ?) se pose aussi la question de la certification et de la reconnaissance, réciproque notamment, des formations des divers prestataires.

D'une manière générale, les responsables de projet accordent une grande importance aux échanges et au développement de réseaux. Il ressort de leurs appréciations qu'ils auraient souhaité que des séances spécifiques servant au transfert des connaissances et au perfectionnement et consacrées à des sujets et des groupes cibles déterminés aient eu lieu plus fréquemment, pendant toute la durée d'un programme. Réussir à dégager du temps pour la mise en réseau et l'établissement / l'entretien de contacts (temps qui n'avait souvent pas été pris en compte dans le budget) a représenté un défi de taille. Étaient concernés aussi bien le travail en réseau avec des partenaires de projets, des services administratifs et des institutions que le travail relationnel avec les enfants et les parents. En particulier, la mise en réseau de nouvelles offres complémentaires avec les offres des structures ordinaires requiert un investissement considérable.

Un premier pas a été fait en ce sens au niveau fédéral avec la mise en service de la plateforme de projets « Encouragement précoce » (développée sous le patronage de l'association Formation des parents.ch, du Réseau suisse d'accueil extrafamilial et de la Commission suisse pour l'UNESCO).

Recommandation : La coordination et la coopération sont, à l'avenir, un terrain d'intervention à part entière pour la réalisation de projets. Il s'agit en premier lieu de clarifier les interfaces entre l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire et les offres proposées tout au long des différentes étapes de socialisation de l'enfant (par ex. groupes pour les tout-petits, conseils aux mères et aux pères, école enfantine et école primaire), ainsi que dans le domaine du perfectionnement du personnel spécialisé. La collaboration avec les acteurs du préscolaire doit être intensifiée dans le domaine de l'encouragement précoce. Il y a lieu de lui conférer une véritable assise, tant sur le plan politique que dans la pratique. La Confédération et les cantons veilleront à fixer des conditions cadres appropriées pour imposer une coopération dans le domaine de l'encouragement précoce. Afin que ce nouveau terrain d'intervention puisse être mis en œuvre de manière efficace, il convient de prévoir, dans les cantons, une structure et des compétences claires.

2.2.2 Exigences minimales pour le pilotage (au niveau cantonal) de projets d'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire

Les recommandations qui suivent définissent des normes minimales pour le pilotage, par les cantons, de projets d'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire. Elles ont pour objet de favoriser l'ouverture des structures ordinaires, de renforcer la participation des migrants et de leurs organisations et de veiller à l'assurance qualité dans le cadre des projets.

Favoriser l'ouverture des institutions

L'appel d'offres concernant l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire a été financé avec les moyens ordinaires prévus pour le point fort 3 « Projets pilotes » du programme des points forts 2008-2011. Un objectif important des projets pilotes était – et reste – de favoriser l'ouverture des structures ordinaires et de compléter leur offre.

La présente évaluation a permis de constater, à certains égards, une ouverture des structures ordinaires dans le cadre des projets ayant bénéficié d'un soutien. Des animateurs de groupes de jeu et d'autres professionnels de l'encouragement précoce ont été sensibilisés à la thématique des groupes multiculturels et ont pu se familiariser avec des outils et des méthodes visant, d'une part, une collaboration fructueuse avec les parents et, d'autre part, l'encouragement ciblé des enfants issus de la migration. Dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle, il a aussi été possible, en fonction des projets mis en œuvre, de sensibiliser les écoles enfantines et les écoles primaires à cette question. La collaboration avec des médiateurs interculturels et des personnes clés a été renforcée grâce à des projets A. Des migrants ont d'ailleurs été engagés comme spécialistes dans bon nombre de ces projets. Les objectifs ne s'inscrivaient toutefois expressément dans un processus de développement institutionnel (dans la perspective d'une ouverture de l'institution concernée) que dans un très faible nombre de cas (c'était le cas par ex. à Biasca).

Recommandation : les cantons et les communes doivent mettre en place des incitations à l'adresse des centres de conseils pour mères / parents, des groupes de jeux, des groupes parents-enfants et des écoles enfantines, pour les encourager à examiner et, au besoin, à adapter leurs structures et leurs pratiques afin de favoriser l'égalité des chances des enfants issus de la migration (enfants allophones, d'autres religions, etc.). Là où cela est possible, la diversité des bénéficiaires doit aussi se traduire par une diversité au sein du personnel (il s'agit de favoriser l'engagement de migrants dans les métiers de la petite enfance).

Les cantons et les communes doivent en outre arrêter les mesures de l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire que les structures ordinaires auront l'obligation de mettre en œuvre à moyen terme (généralisation de l'ouverture interculturelle). L'encouragement spécifique de l'intégration apporte son soutien à ces dernières dans l'implémentation de ces mesures et crée des offres complémentaires.

Renforcer la participation des migrants

Près d'un quart des personnes à la tête des projets et près d'un tiers des collaborateurs chargés de leur mise en œuvre étaient issues de la migration. Des migrants ont fréquemment été engagés comme personnes clés ou médiateurs interculturels. Grâce à certains des projets, des migrants qui étaient actifs depuis longtemps dans le bénévolat ont pu bénéficier d'un emploi.

Recommandation : Il y a lieu de renforcer la participation de migrants à la mise en œuvre de projets. Ceux-ci doivent être encouragés à se former dans les métiers de l'encouragement précoce et à s'engager dans ce secteur d'activité. À cette fin, il importe de leur ouvrir la voie à ce type de formation. Les mesures en ce sens sont décrites dans les stratégies et plans cantonaux. La reconnaissance de qualifications acquises à l'étranger doit aussi être envisagée. Il convient enfin de mettre en place des incitations susceptibles d'encourager les organisations et associations de migrants à s'engager, au travers de projets, en faveur de l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire.

Effectuer des autoévaluations (dans les projets) et prévoir des évaluations externes

Il était important, pour les responsables de projet, de garantir une qualité élevée pour les activités mises en œuvre, comme le montre le fait, notamment, que la plupart des projets prévoyaient une autoévaluation ou une combinaison d'autoévaluation et d'évaluation par des tiers (les concepts ne faisant que très rarement l'objet d'une évaluation). Il s'agit à présent de savoir quelle utilisation sera faite des résultats de ces évaluations et de déterminer si oui et, le cas échéant, de quelle manière ces données seront traitées à un méta-niveau et rendues accessibles aux responsables des autres projets.

Recommandation : tous les projets prévoient, à l'avenir, au moins une autoévaluation (sous la forme d'un rapport). Les cantons édictent, à l'intention des responsables de projet, des prescriptions quant au contenu de ces évaluations. Les projets de grande envergure (c'est-à-dire à partir d'un budget global de CHF 100 000) doivent impérativement faire l'objet d'une évaluation scientifique externe. Les responsables de projet doivent avoir la possibilité de se procurer, à un endroit central, des informations et des outils pour la réalisation des autoévaluations. Les résultats des évaluations doivent être sauvegardés et des méta-évaluations envisagées dans la planification ultérieure.

Exiger des objectifs précis pour les projets

Les objectifs poursuivis par les projets se sont révélés des plus hétérogènes, en ce qui concerne tant leur contenu, que leur portée et leur degré d'opérationnalisation. Aux yeux des responsables de projet, le taux de réalisation des objectifs était relativement élevé, tous types de projet confondus. Pour les projets à venir, il serait souhaitable que les objectifs soient définis avec davantage de précision, de manière à permettre aussi une meilleure vérification de leur réalisation (ces données serviront ensuite de base pour des évaluations). Il en va de même pour la description des groupes cibles.

Recommandation : La définition des objectifs à atteindre doit faire l'objet, à l'avenir, d'un examen plus précis, aussi bien du point de vue de la forme (les objectifs sont-ils effectivement mesurables ?) que du contenu (existe-t-il un lien avec la conception de l'intégration selon la Confédération et le plan cantonal en matière d'encouragement précoce ?).

Assurer la qualité des projets à l'aide de processus de suivi et de contrôle

L'appel d'offres, pas plus que les concepts, ne contiennent guère d'indications concernant la saisie systématique et à long terme de mesures d'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire. Si différentes mesures ont été prises dans un but de contrôle (examen lors de la remise du projet, visites de représentants du programme, rapports périodiques), celles-ci manquent toutefois de cohérence et ne sont pas véritablement intégrées dans les concepts (notamment en ce qui concerne la question des autoévaluations et des évaluations externes).

Recommandation : Il s'agit de développer, à l'échelon cantonal, un plan spécifique pour le suivi et le contrôle des projets d'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire. La Confédération peut effectuer des contrôles par sondage pour vérifier dans quelle mesure les cantons et les projets bénéficiant d'un soutien s'attachent effectivement à mettre en œuvre les prescriptions définies en la matière (conception de l'intégration).

2.2.3 Administration et financement

Apporter un soutien pour la gestion de projets de moindre envergure

Les responsables de projets de moindre envergure surtout (brève durée, financement restreint) ont qualifié l'investissement administratif de très élevé, les responsables de projets de

moyenne et de grande envergure estimant quant à eux qu'il était acceptable. Un grand nombre de responsables de projet (notamment de projets A de moindre envergure) n'ont que peu de connaissances de la gestion de projets, de l'établissement de budgets et de la récolte de fonds ou encore de la gestion de la qualité et des procédures d'évaluation. Aussi ont-ils perçu les exigences fixées en la matière comme un défi, voire un fardeau. La courte période de financement et les différents systèmes d'établissement de rapports à l'attention des bailleurs

Recommandation : Il conviendrait de prévoir un soutien administratif pour les responsables de projets de moindre envergure notamment (prestations à bas seuil, fournies par un représentant des autorités cantonales ou éventuellement au moyen d'une plateforme internet, formation). En ce qui concerne l'établissement de rapports périodiques, il faut veiller à définir des règles simples et praticables.

de fonds sont deux des aspects qui ont été jugés comme nécessitant le plus grand investissement.

Garantir le financement de l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire

Le soutien financier de la Confédération était important pour la mise en œuvre des projets. Il a permis non seulement de couvrir les coûts de développement de projets, mais aussi de maintenir à un niveau bas les frais et les contributions à la charge des membres des groupes-cibles des projets A et Q. Dans certains cas, des rabais spéciaux ont été accordés à des catégories déterminées de participants, ce qui a permis, avec d'autres mesures, d'atteindre plus efficacement de nouveaux groupes cibles. Les budgets établis ont pu être respectés dans la grande majorité des cas. Les responsables de projet ont déclaré que les moyens financiers qui leur ont été alloués leur ont permis de mener à bien leurs projets. Ils estiment que la clé de financement était appropriée, mais soulignent néanmoins que la recherche de possibilités de financement a représenté une charge de travail considérable. Cette question a d'ailleurs suscité un sentiment d'insécurité chez certains d'entre eux, qui se demandaient si le financement des projets pourrait être assuré au-delà de la fin du programme.

Recommandation : Vu que les ressources financières octroyées par la Confédération ont fréquemment joué un rôle décisif pour la mise en œuvre des projets, il serait souhaitable de prévoir à l'avenir dans les stratégies et plans cantonaux une enveloppe budgétaire clairement destinée à l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire. Les moyens alloués par la Confédération et les cantons doivent être relevés pour financer le nombre croissant de tâches liées au contrôle, au suivi et à l'évaluation des projets, ainsi qu'aux échanges et au développement de réseaux. Des efforts et des moyens financiers accrus sont aussi nécessaires pour mettre en œuvre des offres couvrant tout le territoire suisse et favoriser l'ouverture des institutions à l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire.

3 Bibliographie

- Berry, J. W. (1997). Immigration, Acculturation, and Adaption. *Applied Psychology. An International Review* 46 (1), 5-34.
- BFM/EKM (2009). *Förderung der Integration von Ausländern und Ausländerinnen*. Ausschreibung Integrationsförderung im Frühbereich. Schwerpunktprogramm 2008–2011. Modellvorhaben. Bundesamt für Migration und Eidgenössische Kommission für Migrationsfragen. <http://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/integration/schwerpunktprogramm/modellvorhaben/ausschreibung-ifb-d.pdf> (besucht am 10.12.2010)
- BFM (2010a). *AUSSCHREIBUNG. Entwicklung kantonaler Integrationsprogramme und begleitende Massnahmen (EKIM)*. Zu Händen der kantonalen Ansprechstellen für Integrationsfragen. 20. Mai 2010. <http://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/integration/ausschreibungen/ekim-ausschreibung-d.pdf> (besucht am 10.12.2010)
- BFM (2010b). *Rundschreiben (COO.2180.101.7.153667 545/2010/03415). Gewährleistung der spezifischen Integrationsförderung des Bundes ab 2012*. <http://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/integration/foerderung2012/20101124-rs-integrfoerderung2012-d.pdf> (besucht am 10.12.2010)
- BFM (2010c). *Spezifische Integrationsförderung*. <http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/de/home/themen/integration/foerderung/spezifisch.html> (besucht am 18.8.2011)
- BFM/KdK (2011). *Spezifische Integrationsförderung als Verbundaufgabe Bund–Kantone*. Grundlagenpapier vom 23. November 2011 im Hinblick auf den Abschluss von Programmvereinbarungen nach Art. 20a SuG
- Bundesrat (2010). *Bericht zur Weiterentwicklung der Integrationspolitik*. Bericht des Bundesrates zuhanden der eidgenössischen Räte. <http://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/integration/berichte/ber-br-integrpolitik-d.pdf> (besucht am 5.4.2012).
- Dahlberg, G. (2010). Kinder und Pädagogen als Co-Konstrukteure von Wissen und Kultur: Frühpädagogik in postmoderner Perspektive. In W. E. Fthenakis & P. Oberhuemer (Hrsg.), *Frühpädagogik international. Bildungsqualität im Blickpunkt* (S. 13–30). Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Diehm, I. (2011). *Frühpädagogik in der Einwanderungssituation. Zwischen Ignoranz und Förder euphorie*. Inputreferat an der Kick-off-Tagung für das Kompetenznetzwerk Frühe Kindheit. Pädagogische Hochschule Thurgau/Universität Konstanz. Kreuzlingen, 2.3.2011 <http://www.phtg.ch/die-phtg/aktuell/tagungen/foerderung-von-anfang-an/tagungsprogramm/> (besucht am 10.1.2012)

- Eidgenössische Kommission für Migrationsfragen (2009). *Frühförderung. Empfehlungen der Eidgenössischen Kommission für Migrationsfragen EKM*. Bern.
http://www.ekm.admin.ch/de/dokumentation/doku/empfh_fruhforderung.pdf (besucht am 15.10.2011)
- Eidgenössische Koordinationskommission für Familienfragen EKFF (Hg.) (2008a). *Familien – Erziehung – Bildung*. Bern: EKFF. http://www.ekff.admin.ch/c_data/d_Pub_Erziehung_08.pdf (besucht am 10.11.2011)
- Eidgenössische Koordinationskommission für Familienfragen EKFF (Hg.) (2008b). *Familien- und schulergänzende Kinderbetreuung*. Bern: EKFF.
http://www.ekff.admin.ch/c_data/d_Pub_Kinderbet.pdf (besucht am 10.11.2011)
- Fried, L. & Roux, S. (Hrsg.) (2006). *Pädagogik der frühen Kindheit. Handbuch und Nachschlagewerk*. Berlin: Cornelsen Scriptor.
- Gysin, N. (2008). Pfade durch den Dschungel der Frühförderung [Elektronische Version]. *MIX – Die Integrationszeitung* 15/08, 8–9. http://www.aller-anfang-ist-begegnung.ch/mz_tabloid_nr.15.pdf (besucht am 18.11.2011)
- Gogolin, I. (2003): *Fähigkeitsstufen der Interkulturellen Bildung*. Hamburg: Mimeo
- Laewen, H.-J. (2006). Funktionen der institutionellen Früherziehung: Bildung, Erziehung, Betreuung, Prävention. In L. Fried & S. Roux (Hrsg.), *Pädagogik der frühen Kindheit* (S. 96–107). Berlin: Cornelsen Scriptor.
- Moret, J. & Fibbi, R. (2008). *Kinder mit Migrationshintergrund im Frühbereich und in der obligatorischen Schule. Wie können Eltern partizipieren?* Neuenburg: Schweizerisches Forum für Migrations- und Bevölkerungsstudien im Auftrag der Kommission „Bildung und Migration“ der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren.
http://www.enzian.ch/media/thema%20a-z/0006_001.pdf (besucht am 10.10.2011)
- Prenzel, A. (1995). *Pädagogik der Vielfalt. Verschiedenheit und Gleichberechtigung in Integrativer, Feministischer und Interkultureller Erziehung* (2. Aufl.). Opladen: Leske + Budrich
- Reichert-Garschhammer, Eva & Christa Kieferle (Hrsg.) (2011). *Sprachliche Bildung in Kindertageseinrichtungen*. Freiburg im Breisgau: Herder Verlag.
- Schiesser, F. (2006). 06.3445 – *Motion Schiesser. Integration als gesellschaftliche und staatliche Kernaufgabe. Eingereicht im Ständerat am 25.9.2006*.
http://www.parlament.ch/d/suche/seiten/geschaeft.aspx?gesch_id=20063445 (besucht am 10.10.2011)
- Schulte-Haller, M. (2009). *Frühe Förderung. Forschung, Praxis und Politik im Bereich Frühförderung: Bestandesaufnahme und Handlungsfelder*. Bern-Wabern: Eidgenössische Kommission für Migrationsfragen.
http://www.ekm.admin.ch/de/dokumentation/doku/mat_fruhforderung_d.pdf (besucht am 11.10.2011)
- Schweizerische UNESCO-Kommission (o. J.). *Frühkindliche Bildung in der Schweiz. Projektplattform*. <http://www.fruehkindliche-bildung.ch/projekte/projektplattform.html> (besucht am 10.11.2011)

- Simoni, H. (2011). *Frühe Förderung im weiten Feld zwischen Prävention und Schutz – eine Ausle-
geordnung von Begriffen und Konzepten*. Inputreferat an der Kick-off-Tagung für das Kompe-
tenznetzwerk Frühe Kindheit. Pädagogische Hochschule Thurgau/Universität Konstanz.
Kreuzlingen, 2.3.2011
[http://www.phtg.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/PWD/MAFK/Referate/Simoni_Fr%C3%
%BCherF%C3%B6rderung.pdf](http://www.phtg.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/PWD/MAFK/Referate/Simoni_Fr%C3%BCheF%C3%B6rderung.pdf) (besucht am 10.1.2012)
- Siraj-Blatchford, I. & Moriarty, V. (2004): Pädagogische Wirksamkeit in der Früherziehung. In
W.E. Fthenakis & P. Oberhuemer (Hrsg.), *Frühpädagogik international. Bildungsqualität im
Blickpunkt* (S. 87–104). Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften
- SODK (2010). *Familienergänzende Kinderbetreuung im Frühbereich. Stand in den Kantonen. Bern:
Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und -direktoren*.
[http://www.sodk.ch/fileadmin/user_upload/Fachbereiche/Familie_und_Generationen/2010.12.
10_Bericht_Infras_FEB_in_den_Kantonen_d.pdf](http://www.sodk.ch/fileadmin/user_upload/Fachbereiche/Familie_und_Generationen/2010.12.10_Bericht_Infras_FEB_in_den_Kantonen_d.pdf) (besucht am 10.10.2011)
- SODK (2011). *Empfehlungen zur familienergänzenden Betreuung im Frühbereich, verabschiedet am
24. Juni 2011*.
[http://www.sodk.ch/fileadmin/user_upload/Fachbereiche/Familie_und_Generationen/d_sw_S
ODK_Empf_FEB_110816.pdf](http://www.sodk.ch/fileadmin/user_upload/Fachbereiche/Familie_und_Generationen/d_sw_SODK_Empf_FEB_110816.pdf) (besucht am 10.10.2011)
- Stamm, M. (2009): *Frühkindliche Bildung in der Schweiz. Eine Grundlagenstudie im Auftrag der
Schweizerischen UNESCO-Kommission*. Fribourg: Universität Fribourg.
[http://perso.unifr.ch/margrit.stamm/forschung/fo_downloads/fo_dl_publ/Grundlagenstudie_FB
BE_090220.pdf](http://perso.unifr.ch/margrit.stamm/forschung/fo_downloads/fo_dl_publ/Grundlagenstudie_FB
BE_090220.pdf) (besucht am 9.10.2011)
- Stamm, M. (2011): *Integrationsförderung im Frühbereich (2011). Was frühkindliche Bildung,
Betreuung und Erziehung (FBBE) benötigt, damit sie dem Anspruch an Integration gerecht
werden kann*. Fribourg: Universität Fribourg.
http://perso.unifr.ch/margrit.stamm/forschung/fo_downloads/fo_dl_publ/integration_d.pdf
(besucht am 23.1.2012)
- TAK (2009a). *Weiterentwicklung der schweizerischen Integrationspolitik. Bericht und Empfehlun-
gen der TAK vom 29. Juni 2009*. [http://www.tak-cta.ch/themen/auslander-und-
integrationspolitik/weiterentwicklung-der-schweizerischen-integrationspolitik/menu-id-
69.html](http://www.tak-cta.ch/themen/auslander-und-integrationspolitik/weiterentwicklung-der-schweizerischen-integrationspolitik/menu-id-69.html) (besucht am 7.9.2011)
- TAK (2009b). *Weiterentwicklung der schweizerischen Integrationspolitik. Dokumentation – Anhang
zum Bericht zuhanden der Tripartiten Agglomerationskonferenz vom 29.6.2009*. Bern: Haus
der Kantonsregierungen. [http://www.tak-cta.ch/themen/auslander-und-
integrationspolitik/weiterentwicklung-der-schweizerischen-integrationspolitik/menu-id-
69.html](http://www.tak-cta.ch/themen/auslander-und-integrationspolitik/weiterentwicklung-der-schweizerischen-integrationspolitik/menu-id-69.html) (besucht am 7.9.2011)